

## Politique de facturation et tarification (taxes en sus si applicables)

À l'attention des entraîneurs, accompagnateurs et parents

### Objectif

La présente politique vise à établir les modalités de facturation du club aux participants pour les dépenses et services encourus dans le cadre des différentes activités du club. Cette politique ne se substitue pas au rôle de supporteurs que doivent jouer les parents ni à la participation active au soutien du club dans le cadre de sa structure participative.

### Activités visées

Cette politique vise spécifiquement mais pas exclusivement les activités se déroulant à l'extérieur de la région de l'Estrie dans le cadre de compétitions ou de camps d'entraînement ou se déroulant sur plus d'une journée.

### Admissibilité

Pour qu'une activité soit facturée, elle doit être approuvée par le conseil d'administration ou son président.

Pour qu'une facture soit recevable, elle devra émaner du conseil d'administration du club.

Seules les activités préalablement approuvées seront facturées.

### Définition

Technicien en fartage bénévole : Le technicien en fartage bénévole est une personne qui s'occupe du transport des participants à l'activité et du fartage des skis, avec les entraîneurs pour toute la durée de l'activité.

### Compétitions et camps d'entraînement

#### Frais de coaching et de fartage

Ces frais varient selon la durée des activités et ils incluent les journées de déplacement :

Nombre de jours	Tarif membre	Tarif non-membre
1	25\$	50\$
2	50\$	100\$
3	75\$	150\$
Plus de 3	75\$+ 20\$/jour supplémentaire	150\$+40\$/jour supplémentaire

Les frais de coaching pour le camp en Autriche-Allemagne sont de 275\$ pour les membres et de 350\$ pour les non-membre. La durée du camp est d'environ 14 jours.

Ces frais s'appliquent à toutes les compétitions et à tous les camps d'entraînement du club.

#### Frais de l'activité

Seront répartis parmi tous les participants et les autres personnes ayant utilisé le service, à l'exception des entraîneurs et du technicien de fartage, les frais suivants encourus par les entraîneurs et techniciens de fartage :

- Hébergement
- Nourriture
- Essence
- Location de véhicule
- Compensation de kilométrage
- Tous les frais de déplacement de la remorque de fartage.

Les frais seront répartis de façon égale entre tous les participants à l'activité, selon un calcul journalier ou de nuitée, selon le cas.

Si une personne propose d'utiliser son véhicule pour tirer la remorque de fartage au lieu de louer un véhicule, ses frais d'essence seront répartis de façon égale entre tous les participants à l'activité avec une compensation de kilométrage de 0,50 \$/km.

#### Véhicule du technicien en fartage bénévole

Uniquement les frais d'essence du technicien de fartage bénévole seront facturés aux participants selon un calcul journalier ou de nuitée selon le cas.

#### Transport des participants

Vu la situation engendrée par la Covid-19 et afin de respecter les règles émises par la santé publique, aucun service de transport de ne sera offert par le club. Tout participant à une activité sera responsable de son transport.

#### Dépenses non facturables

Toute amende ou autre contravention au Code de la route, les réparations sur un véhicule personnel, la perte ou le vol d'argent ou de bagages, les frais pour les voyages d'un conjoint ou d'un invité ne sont pas remboursables et ne peuvent pas être facturés parmi les participants à une activité.

#### Frais non pris en charges par le club

Sont spécifiquement exclus de la présente politique et ne peuvent pas être facturés parmi les participants à une activité :

- Les frais d'alimentation et de nourriture
- Les activités de divertissement
- Les frais d'accès à un gymnase ou salle entraînement
- L'utilisation d'équipements autres
- Les frais d'essence
- Le co-voiturage entre les participants

Révisé septembre 2020

Mario Champigny